



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 20 janvier 2025 le Règlement numéro 294-24 abrogeant les règlements numéro 228-18 et 255-21 sur la gestion contractuelle;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement soit déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 31 janvier 2025.

---

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 31 janvier 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 31 janvier 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier